



COUR PENALE SPECIALE

Communiqué de presse CPS n°240325.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité – Travail

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COUR PENALE SPECIALE

Dans le cadre d'un dossier sous instruction judiciaire dans un Cabinet d'instruction à la Cour pénale spéciale (CPS) visant l'attaque perpétrée contre l'Eglise Catholique Notre Dame de Fatima située dans le 3ème arrondissement de Bangui le 28 mai 2014 par les groupes d'auto-défense du KM5, dans laquelle l'Abbé Emile NZALE a notamment été tué. Le suspect **MOHAMED ALI FADOUL** a été interpellé par des officiers de police judiciaire le 20 mars 2025 en vertu d'un mandat d'arrêt des juges d'instruction de la CPS du 4 mars 2025.

Le 21 mars 2025, il a été présenté devant les juges d'instruction de la CPS qui ont procédé à sa première comparution. Après avoir été informé de ses droits, il a été inculpé de **crimes contre l'humanité** par meurtre, extermination, persécution, disparition forcée de personnes, emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international et autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale et de **crimes de guerre** par meurtre, atteintes à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes de même que les traitements cruels tels que la torture, les mutilations ou toutes formes de peines corporelles, attaque contre la population civile, attaque contre des lieux de culte, attaque contre des biens indispensables à la survie de la population et pillage.

Il est rappelé que dans ce même dossier d'instruction, huit autres personnes ont déjà été inculpées par le cabinet d'instruction. Il s'agit de ADAMOU YALO alias ADAMOU JESUS, HADIATOU GARY, ABDEL KADER ALI alias AMERICAIN, YOUSOUF AMAT Youssouf, AMAT KALIT alias KALEB, MAHAMAT Abdoulaye alias ISSA MBONGUE, AHAMAT TIDJANI et ABAKAR ZAKARIA HAMID alias SG.

Les neufs inculpés sont présumés innocents et la procédure d'instruction se poursuit à charge et à décharge.

Bangui, le 24 mars 2025

**L'Unité de communication et de sensibilisation**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'Unité communication et sensibilisation de la CPS à l'adresse : UCS@cpsrca.cf

*La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.*